Reçu en préfecture le 20/12/2017

Affiché le



AVENANT 1

A LA CONVENTION CADRE

D'UN DISPOSITIF D'ESPACE TEST AGRICOLE IMPLIQUANT UN EPLEFPA

ENTRE LES SOUSSIGNES:

Sylvain GAUDY, Président de la Communauté de communes Creuse Sud-ouest ; issue de la fusion entre la CIATE et la Communauté de Communes Bourganeuf-Royère de Vassivière (arrêté n°2016-11-02-003 en date du 02 novembre 2016 et ;

ET	
L'EPLEFPA d'Ahun	
Le Chaussadis 23 150 AHUN	

ΕT

L'association 2 Cube

12 Rue des Lissiers

23 200 AUBUSSON

ET

La Chambre d'Agriculture de la Creuse

Maison de l'Economie

8 avenue d'Auvergne 23 000 GUERET

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Suite à des évolutions dans le fonctionnement de l'espace test et à des changements d'intervenants, d'adresses et de noms de structures, la convention cadre d'un dispositif d'espace test agricole impliquant un EPLEFPA signée en date du 29 novembre 2016 est modifiée de la manière suivante :

La mention « CIATE » est remplacée par « Creuse Sud-Ouest » dans l'ensemble du document.

Article 2 (relatif aux engagements de la Communauté de communes Creuse Sud-ouest) :

A ajouter:

Reçu en préfecture le 20/12/2017

Affiché le



ID: 023-200067189-20171219-2017209-DE

- Centraliser les candidatures et répondre aux questions des futurs candidats,

A préciser :

Assurer la promotion du dispositif d'espace test agricole auprès de l'ensemble des partenaires,

Article 3 (relatif aux engagements de 2 Cube):

A préciser :

- Assurer la promotion du dispositif d'espace test agricole, (indépendamment du CAPE) auprès de ses réseaux.

Article 4 (relatif aux engagements de l'EPLEFPA d'Ahun):

A préciser :

- Mettre gratuitement à disposition des testeurs un technicien (du CFPPA) sur l'aspect suivant : Production. Ce technicien est le <u>coordinateur</u> entre l'activité sur site et 2 Cube. Il fait remonter les problèmes éventuels (techniques, liés aux relations entre les testeurs....), il centralise les plannings d'utilisation du matériel et fait remonter les besoins (formation...) et difficultés auprès de la structure d'appui. Il gère également les petites réparations de matériel. L'intervention du technicien sera en moyenne de 2h/mois,
- Assurer la promotion du dispositif d'espace test agricole <u>auprès de ses réseaux</u>,

Article 5 (relatif aux engagements de la Chambre d'Agriculture):

A préciser :

- Assurer la promotion du dispositif d'espace test agricole auprès de ses réseaux,

Les autres articles restent inchangés.

Article 8:

Dans le paragraphe « Matériel », la partie de « La communauté de communes Creuse Sud-ouest à nombre de testeurs présents est supprimée.

La partie suivante est ajoutée en point de vigilance :

- « Le coordinateur du CFPPA analysera sur place chaque panne... et en fonction de la gravité, il choisira entres les trois options suivantes, en lien avec 2 Cube :
- Soit les pièces seront achetées et changées directement par les testeurs/le coordinateur → Coût intégré aux 25€/mois/testeur demandés quoi qu'il en soit,

Reçu en préfecture le 20/12/2017

Affiché le

ID: 023-200067189-20171219-2017209-DE

5L04

-Soit les pièces seront achetées et changées par un professionnel → Coût intégré aux 25€/mois/testeur demandés quoi qu'il en soit,

-Soit une procédure de prise en charge par l'assurance de la collectivité sera enclenchée — c'est la comcom qui avancera les sommes pour les réparations.

Le principe de solidarité sur les réparations de matériel s'appliquera entres les testeurs. <u>Un règlement intérieur propre au fonctionnement du site sera élaboré</u> ».

Le paragraphe suivant est modifié comme suit :

La Région Nouvelle Aquitaine, propriétaire du foncier, autorise par convention (annexe 4) l'association 2 Cube à installer à titre provisoire les signataires du CAPE sur le terrain défini en annexe 3.

Article 9: Assurances

L'article 9 est modifié comme suit :

La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, en tant que propriétaire du matériel, porte l'assurance de ce dernier. Le coût annuel de l'assurance étant élevé, les élus ont pris la décision de répercuter ce dernier de manière mensuelle dans de la participation financière de chaque testeur. Si l'espace test n'est pas rempli, la Communauté de communes prendra à sa charge la différence.

Fait à Masbaraud-Mérignat leen TROIS exemplaires originaux.

Sylvain GAUDY

Pascal LEROUSSEAU

Président de la Communauté de communes Président de la Chambre d'Agriculture de la Creuse Creuse Sud-ouest

Gilles BEAUCHOUX

Jacques FERRAND

Président de l'Association 2 Cube

Directeur du l'EPLEFPA d'Ahun

Reçu en préfecture le 20/12/2017

Affiché le

SLOW

ID: 023-200067189-20171219-2017209-DE